

## Programme de développement intégré (PDI)

2009-2013



## Approche :

Depuis 2003, plusieurs études sont réalisées en se focalisant sur 2 axes :

.Détermination de l'étendue et de la typologie des régions concernées.

.Dégageant d'éléments de base pour une meilleure connaissance des processus sociaux, culturels, techniques et économiques structurant les comportements individuels et collectifs dans ces régions.

Sur la base de ces études, les archétypes des communes-cibles, concernées à plus ou moins grande échelle par la culture du cannabis, ont été identifiées. Elles sont désormais, dans ce programme, au nombre de 78 réparties sur 5 provinces du Nord.

Targa mène, dans ce cadre, son action selon les concepts de concertation et d'implication des populations concernées, d'intégration des actions et de durabilité et de pérennisation des initiatives qui sont assurées par des programmes de formation et de développement des compétences locales.

## Bénéficiaires et zones d'intervention :

Les populations de communes rurales des 5 Provinces du Nord :

- .Al Hoceima : 14 communes.
- .Tétouan : 16 communes.
- .Taounate: 24 communes.
- .Larache : 12 communes.
- .Chefchaouen : 12 communes.



## Contexte :

En 2005, avec le lancement du programme «Province sans cannabis», le Maroc a démarré un programme de lutte contre le cannabis dans la province de Larache, permettant l'éradication de plus de 4.000 hectares dont près de la moitié dans le cercle de Ksar El Kébir. Le nouveau programme de développement intégré des provinces concernées par la culture du cannabis, auquel prennent part les ministères de l'Agriculture et de la pêche maritime, de l'Habitat, de l'Urbanisme et de l'Aménagement de l'Espace, de l'Eau et de l'Environnement, de l'Intérieur (DGCL) et le Haut Commissariat aux Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification, s'inscrit dans la continuité de la stratégie mise en oeuvre par l'Etat pour l'éradication de la culture du cannabis.



## Objectifs:

- .Créations d'activités génératrices de revenus (AGR) pour les populations locales.
- .Rééquilibrer les équipements de base relatifs à la santé, l'hygiène, l'eau, l'assainissement, l'électricité.
- .Instaurer les bases d'une gouvernance locale garante d'un développement local intégré durable.
- .Développer les infrastructures à travers la construction de routes d'ouvrages pour le désenclavement des populations et ainsi leur permettre l'accès aux services sociaux.

## Déroulement

L'APDN, en sa qualité de maître d'ouvrage, définit le plan d'action du programme et assure les conditions techniques institutionnelles et financières de sa mise en oeuvre. Targa assure, quant à elle, le rôle d'ingénierie sociale déléguée, accompagnant l'APDN à travers :

- .Un suivi de la mise en oeuvre et un encadrement des bénéficiaires pour les activités PDI relevant directement de l'APDN en respectant
- .Un appui aux services extérieurs, s'ils le désirent, pour les actions relevant de leurs prérogatives ;
- .Un suivi global de l'état d'avancement de ce premier programme PDI ;
- .La préparation du contenu, en concertation avec les communes et les services extérieurs, du PDI II notamment en s'appuyant sur les PCN en cours d'élaboration.